Réunion des représentants de proximité
Antenne de Montpellier, 9 juillet 2019

Entendre sans condamner : pour une médiation

Le 2 juillet dernier, les représentants de proximité de l'antenne de Montpellier ont assisté à une réunion hors norme, tant par son contenu que par les propos qui s'y sont tenus.

Ils ont tous écouté les témoignages des salariés du service vidéo, qui avaient l'impression jusque-là de ne pas être entendus. Deux personnes de l'encadrement ont également témoigné.

Et témoigné de quoi ? Du comportement d'un de nos collègue en arrêt maladie actuellement, et ce depuis le 12 avril, date d'une réunion de service, et de l'altercation qui s'en était suivie.

Une réunion salutaire pour certains, qui ont pu s'exprimer librement. Un moment qui a permis l'expression de leur vécu, et les participants à cette réunion étaient tous d'accord pour relever le bénéfice et l'intérêt de cette parole.
La Directrice de la Région a écouté attentivement les difficultés rencontrées par les salariés présents, elle a évoqué le traumatisme du chef de centre…Mais quid de notre collègue en arrêt de travail…

Madame la Directrice, ne pensez-vous pas que lui aussi est traumatisé, qu'il a vécu lui aussi des moments difficiles, durant ces dix longues années…**durant lesquelles la direction n'a rien fait ?**

Cette façon de vouloir régler la situation, et le parti pris affiché interpelle les représentants de la CFDT sur le site. La direction fait fi du travail et de l'expertise du psychologue du travail qu'elle a coupé plusieurs fois, disant qu'elle n'était pas d'accord avec lui ; elle fait fi du travail mené en réunion de veille des risques psycho sociaux et des préconisations avancées.

Et ça, ce n'est pas acceptable.

La CFDT souhaite que la direction, forte des outils qui sont les siens, mette en œuvre ceux qui permettent une médiation. Tout n'est pas blanc d'un côté et noir de l'autre. Le salarié incriminé est l'un des acteurs de cette situation, pas l'acteur principal.

Nous aimerions que la direction puisse entendre la parole de notre collègue en arrêt de travail. Lui aussi a des choses à dire.

Dans son souhait de régler la situation rapidement, la direction a évoqué les changements qui nous attendent, dès la rentrée, le challenge pour nous tous salariés de France TV, des bouleversements de nos habitudes de travail, de nos métiers. Elle a sollicité l'aide des représentants de proximité.

La CFDT est prête à participer aux efforts demandés. Mais elle ne sera pas complice d'un traitement de cette situation que nous considérons comme étant arbitraire et injuste, car il ne prend pas en compte les responsabilités de toutes les parties en présence.

Montpellier, le 9 juillet 2019

Nos Délégués syndicaux centraux
Vous souhaitez nous poser des questions ?
Contactez-nous au : 01 56 22 88 21

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

SUIVEZ-NOUS SUR
@cfdt_ftv
/cfdt.ftv

CFDT-FTV.FR